



Information des collectivités du site de l'Elorn

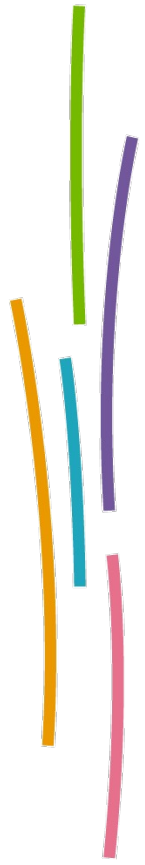
Élus et services
administratifs et techniques.

9 février 2012

Landivisiau

Le régime d'évaluation d'incidences Natura 2000

Sommaire



- **Natura 2000 dans le Finistère**
- Régime d'évaluation d'incidences Natura 2000 :
élargissement du champ d'application dans le contexte
d'un contentieux européen,
- Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000
et contenu des études d'évaluation d'incidences
- Instruction des études d'évaluation d'incidences Natura
2000

2 directives européennes

- Directive oiseaux : Zones de Protection Spéciale
- Directive Habitats – Faune – Flore : Zones Spéciales de Conservation

ZPS + ZSC : sites Natura 2000

Transposition de ces directives : **L414-1** et suivants du code de l'environnement

Habitat : espace comportant un support physique (eau, sol), caractérisé par les plantes et animaux qui y vivent. (ex :landes, tourbières, dunes, herbiers de zostères...)

Exemples d'habitats marins d'intérêt communautaire



Herbier de zostères



Banc de maërl

Exemples d'habitats terrestres d'intérêt communautaire

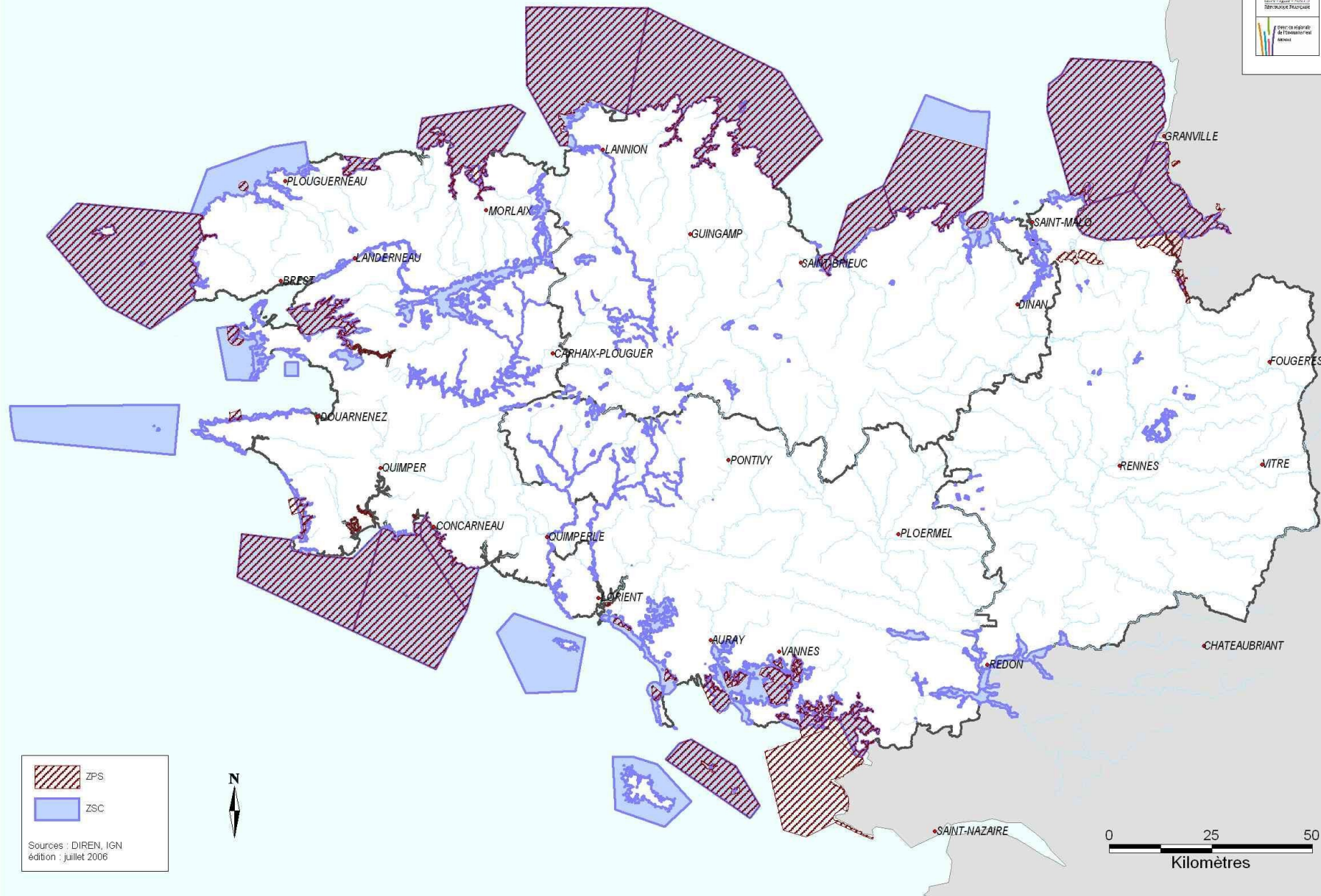


Landes



Dunes

RÉSEAU NATURA 2000 EN BRETAGNE.



Sources : DIREN, IGN
édition : juillet 2006

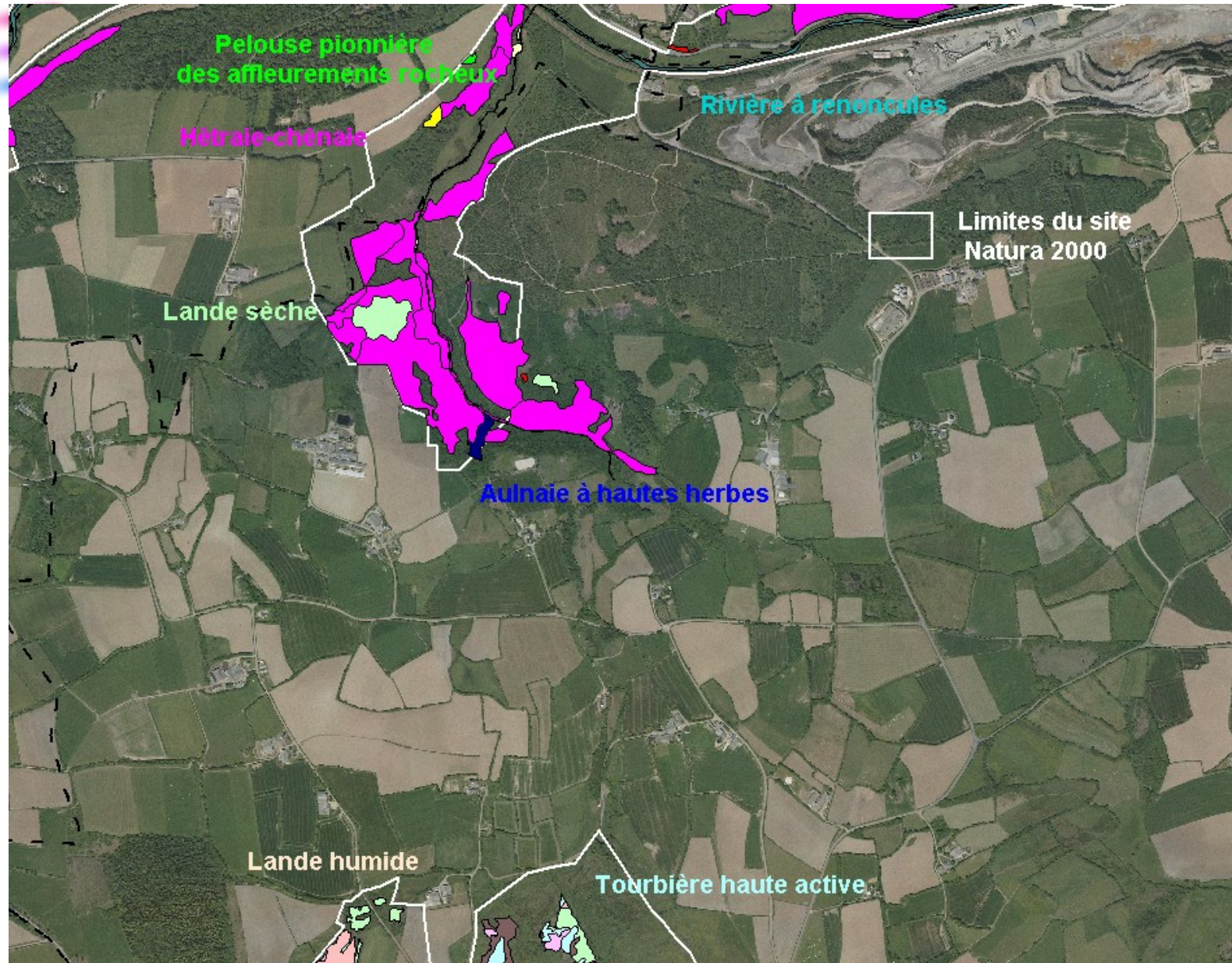
Fonctionnement d'un site

- La France a opté pour la voie de la concertation
- **COPIL** : comité de pilotage désigné par arrêté préfectoral, réunissant élus, usagers et services de l'État
- **Opérateur** :
 - ◆ Site majoritairement marin : **opérateur = État** (*peut confier ce rôle à un membre du COPIL, sur proposition de ce dernier*)
 - ◆ Autres sites : **opérateur = collectivité locale**
- **Chargé de mission** : salarié de l'opérateur, poste payé à 100% par l'Etat +U.E., chargé d'élaborer puis de mettre en œuvre le
- **DOCOB** : document d'objectifs du site

Contenu du DOCOB

- **Etat des lieux** (*données écologiques et socio-économiques*)
- **Objectifs**
- **Actions** (*contrats Natura 2000 ou MAEt*)
- **Charte**
- **Critères d'évaluation** du bon état de conservation des espèces et habitats pour lesquels le site a été désigné.

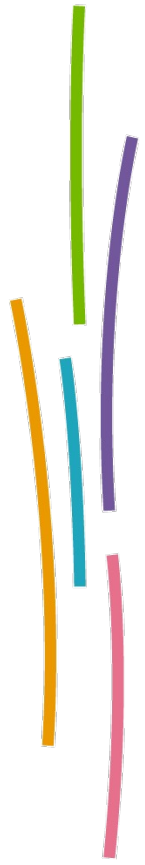
Extrait de la cartographie d'habitats « Vallée de l'Elorn »



État d'avancement des sites au 09/02/2012

Secteur	ZSC	ZPS	Etat du site au 09/02/2012
Aber Wrac'h – Aber Benoît	FR5300017		en cours
Anse de Goulven, dunes de Keremma	FR5300016	FR5312003	DOCOB approuvé
Aulne	FR5300041		DOCOB validé
Baie d'Audierne	FR5300021	FR5310056	DOCOB validé
Baie de Morlaix	FR5300015	FR5310073	en cours
Cap Sizun	FR5300020	FR5310055	pas de COPIL
Chaussée de Sein	FR5302007		dans Parc Marin
Corsen, Le Conquet	FR5300045		DOCOB validé
Cranou, Menez Meur	FR5300039		DOCOB validé
Presqu'île de Crozon	FR5300019	FR5312004	DOCOB validé
Côtes de Crozon	FR5302006		dans Parc Marin
Douron	FR5300004		en cours
Elé	FR5300006		en cours (Prefet coordonnateur 56)
Elorn	FR5300024		DOCOB validé
Glenan	FR5300023	FR5310057	DOCOB validé (ZSC)
Guisseny	FR5300043		DOCOB validé
Huelgoat	FR5300040		DOCOB validé
Ilots du Trevors		FR5310054	en cours
Laita	FR5300059		DOCOB validé
Langazel	FR5300067		DOCOB validé
Menez Hom	FR5300014		en cours
Complexe de l'Est des Montagnes Noires	FR5300003		en cours (Préfet coordonnateur 22)
Monts d'Arrée Centre et Est	FR5300013		DOCOB validé
Mousterlin	FR5300048		DOCOB validé
Ouessant-Molène	FR5300018	FR5310072	dans Parc Marin
Rade de Brest, estuaire de l'Aulne	FR5300046	FR5310071	en cours
Rivière de Pont-l'Abbé, Odet		FR5312005	en cours
Roches de Penmarc'h	FR5302008	FR5312009	en cours
Scorff	FR5300026		DOCOB validé (Préfet coordonnateur 56)
Trevignon	FR5300049	FR5312010	DOCOB validé (ZSC)

Sommaire



- Natura 2000 dans le Finistère
- **Régime d'évaluation d'incidences Natura 2000 :**
élargissement du champ d'application dans le contexte
d'un contentieux européen,
- Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000
et contenu des études d'évaluation d'incidences
- Instruction des études d'évaluation d'incidences Natura
2000

Régime d'évaluation d'incidences

Art 6 de la Directive Habitats – Faune – Flore :

« Tout plan ou projet susceptible d'affecter un site Natura 2000 de manière significative fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. »

(Transposition en droit français : **L 414-4** du Code de l'environnement)

Condamnation de la France

Arrêt de la CJCE du 04/03/2010

condamnant la France pour défaut de transposition de la directive Habitats, en matière d'évaluation d'incidences (sur la base de l'article **L414-4** CE de 2001). 3 griefs retenus, dont :

Champ d'application du régime insuffisant : seuls étaient concernés initialement des régimes d'autorisation et d'approbation, faisant l'objet d'une notice ou étude d'impact, les travaux dans sites protégés et IOTA.

Nouveau dispositif national

Objectif : montrer qu'un nouveau dispositif est mis en place et répond aux exigences de la directive

But : éviter de lourdes pénalités financières

Loi sur la responsabilité environnementale du 01/08/2008 modifiant l'article L414-4 du Code de l'environnement et élargissant le champ d'application du régime d'évaluation d'incidences.

Principe général retenu : des « listes positives » :

Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, les documents de planification, projets de travaux et manifestations figurant sur une **liste nationale ou locale** doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.



Apport de la Loi Grenelle II :

un amendement « balai » (L 414-4- IV bis)

Toute activité susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 et qui ne figure par sur ces listes fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 sur décision motivée de l'autorité administrative.

Activités soumises à évaluation d'incidences

- **Opérations relevant d'un régime d'autorisation ou de déclaration, si elles figurent dans :**
 - ◆ 1 liste nationale (*figure à l'article R414-19 du code de l'environnement*)
 - ◆ 2 premières listes locales complémentaires établies par les préfets (*A.P. région : 18/05/2011, A.Premar: 24/06/2011*)
- **Opérations ne relevant d'aucun régime d'autorisation ou de déclaration, si elles figurent dans :**
 - ◆ 1 deuxième liste locale à établir par chaque Préfet reprenant tout ou partie d'une liste nationale (*chantier en cours*)

Contenu de la 1^{ère} liste nationale (29 articles)

R 414-19 du code de l'environnement

- **Documents de planification soumis à évaluation environnementale** (*SCOT, PLU...*)
- Cartes communales lorsqu'elle permettent la réalisation d'aménagements soumis à évaluation d'incidences,
- Schéma des structures des exploitations de cultures marines,
- **Travaux devant faire l'objet d'1 étude ou notice d'impact,**
- **Travaux relevant de la nomenclature DCE** (*IOTA*),
- Travaux en sites classés et réserves,
- **Forêt (documents de gestion, coupes),**
- Coupes de plantes aréneuses,

.../...

Contenu de la 1ère liste nationale (suite)

.../...

- Carrières soumises à déclaration en site Natura 2000,
- Déchetteries soumises à déclaration en site Natura 2000,
- Stockage de déchets inertes soumis à autorisation en site Natura 2000,
- **AOT en site Natura 2000,**
- **Manifestations sportives au-delà d'1 seuil,**
- Rassemblements festifs à caractère musical au-delà d'1 seuil,
- etc...

Première liste préfectorale complémentaire

(A.P. Région 18/05/2011)

(en général seulement si en site Natura 2000)

- **Travaux soumis à déclaration** (R421-19 à R421-23 code urbanisme),
- **SPPL**,
- Programmes d'entretien de cours d'eau,
- **Manifestations sportives** (seuil abaissé à 1000participants)
- Circulation des véhicules sur DPM,
- **Travaux en site inscrit** ,
- Travaux liés aux réseaux d'électricité, de gaz ou d'eau,

.../...

Première liste préfectorale complémentaire (suite)

(A.P. Région 18/05/2011)

(en général seulement si en site Natura 2000)

.../...

- Établissements d'activités physiques ou sportives,
- ZDE en ou hors site Natura 2000,
- Parcs photovoltaïques soumis à déclaration,
- PDESI du Conseil Général,,
- Fouilles archéologiques,
- Hélistations, plateformes ULM en site Natura 2000 ou à moins de 2km d'une ZPS,
- Aires de pratique d'aéromodélisme,
- Schéma départemental de gestion cynégétique.

Liste préfectorale complémentaire du Préfet maritime

(A.Prémar 24/06/2011)

- **Manifestations nautiques en mer**
- Randonnées en véhicules nautiques à moteur,
- Manifestations aériennes de faible et moyenne importance,
- Fouilles archéologiques subaquatiques

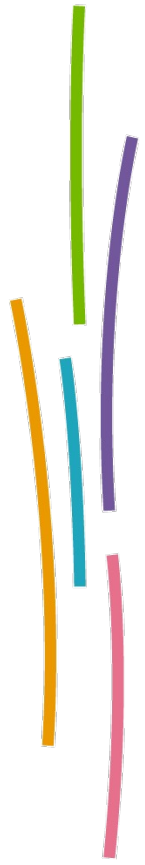
Contenu de la 2^{ème} liste nationale

Décret du 16/08/2011 (36 articles)

- Créations de voiries forestières, de places de dépôts, de nouveaux boisements
- Retournement de landes, de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans,
- IOTA sous les seuils de la nomenclature DCE,
- Arrachages de haies,
- Installations de lignes ou câbles souterrains,
- Éoliennes dont hauteur < 12m
- Création de chemin pédestre, équestre ou cycliste,
- Utilisation d'1 hélisurface...

Concertation en cours, liste à arrêter en 2012.

Sommaire



- Natura 2000 dans le Finistère
- Régime d'évaluation d'incidences Natura 2000 :
élargissement du champ d'application dans le contexte
d'un contentieux européen,
- **Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000
et contenu des études d'évaluation d'incidences**
- **Instruction** des études d'évaluation d'incidences Natura
2000

Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000

- À présenter par le pétitionnaire
- Ne concerne que les habitats ou espèces ayant motivé la désignation du site
- Proportionnée à l'ampleur du projet : procédure d'évaluation des incidences par étapes *et devant tenir compte des effets cumulés d'autres projets de la responsabilité du même pétitionnaire :*
 - ◆ Étude préliminaire simplifiée
 - ◆ Éléments complémentaires si nécessaire

Contenu d'une EIN2000 :

Étude préliminaire simplifiée

- Présentation de l'activité
- Carte de situation du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés
- Exposé sommaire des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, et de l'absence d'incidence évidente du projet sur ces habitats et espèces

*Si, à ce niveau, pas d'incidence : **fin de l'étude***

Site Natura 2000 des Monts d'Arrée

Projet de lotissement communal



BRASPARS

Contenu d'une EIN2000 :

Éléments complémentaires si nécessaire

- Carte de localisation du projet avec superposition de la couche de cartographie d'habitats et éventuellement d'habitats d'espèces.
- Analyse des effets du projet:
 - ◆ Permanents et temporaires
 - ◆ Directs et indirects
 - ◆ Cumulés avec d'autres projets du demandeur

*Si, à ce niveau, pas d'incidence : **fin de l'étude***

Défrichement
Site Natura 2000 "Monts d'Arrée"



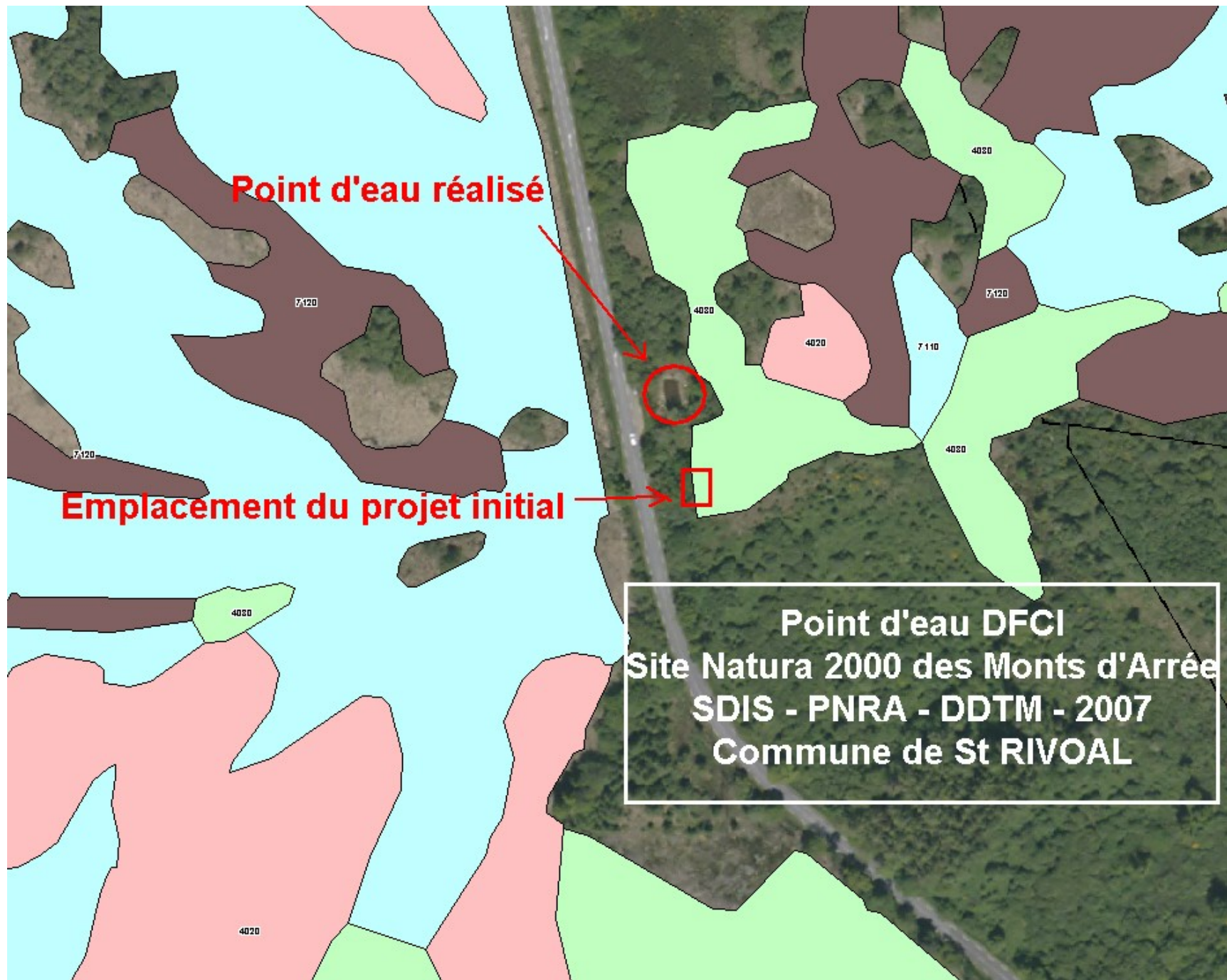
Contenu d'une EIN2000 :

Mesures d'atténuation et de suppression des incidences

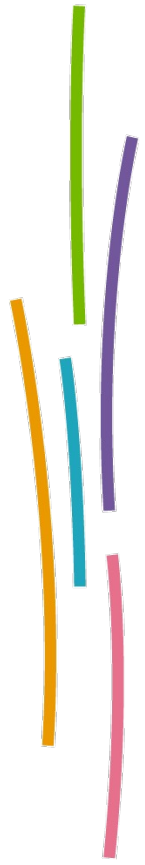
Lorsque les 2 premières étapes ont caractérisé des effets significatifs, possibilité de propositions de :

- Déplacement du projet d'activité
- Réduction de son envergure
- Recherche de solutions alternatives
- ...

*Si, grâce à ces mesures, pas d'incidence : **fin de l'étude***



Sommaire



- Natura 2000 dans le Finistère
- Régime d'évaluation d'incidences Natura 2000 :
élargissement du champ d'application dans le contexte
d'un contentieux européen,
- Principe de l'évaluation des incidences Natura 2000
et contenu des études d'évaluation d'incidences
- **Instruction** des études d'évaluation d'incidences Natura
2000

Instruction des études d'évaluation d'incidences Natura 2000

- Principe d'instruction des études produites
- Procédure d'instruction: par qui? comment?
- Méthodologie d'analyse des études d'évaluation des incidences Natura 2000 produites

Principe d'instruction des études d'évaluation d'incidences Natura 2000

Principe général : en cas d'atteinte significative aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, un projet ne peut être autorisé que si les conditions suivantes sont réunies:

- En l'absence de solutions alternatives possibles,
- Avec mise en œuvre de mesures compensatoires,
- Pour des raisons d'intérêt public majeur, avec information de la Commission européenne.

Principe d'instruction des études d'évaluation d'incidences Natura 2000

Cas particulier :

- Si l'atteinte concerne un habitat ou une espèce « prioritaire »

et

- que le projet d'intérêt public majeur n'est lié ni à la santé publique, ni à la sécurité publique, ni à des avantages importants procurés à l'environnement,

alors l'accord ne peut être donné qu'après avis de la Commission européenne.

Principe d'instruction des études d'évaluation d'incidences Natura 2000

Opposition au projet :

- en cas d'absence d'étude d'évaluation d'incidences
- en cas d'insuffisance de l'étude d'évaluation d'incidences produite
- ou si les conclusions de l'étude produite mettent en évidence une incidence notable de l'activité sur les habitats ou espèces pour la préservation desquels le site a été désigné.

Instruction des études d'évaluation d'incidences Natura 2000

- Principe d'instruction des études produites
- Procédure d'instruction: par qui? comment?
- Méthodologie d'analyse des études d'évaluation des incidences Natura 2000 produites

Procédure d'instruction des EIN2000

Circulaire EIN2000 en date du 15/04/2010

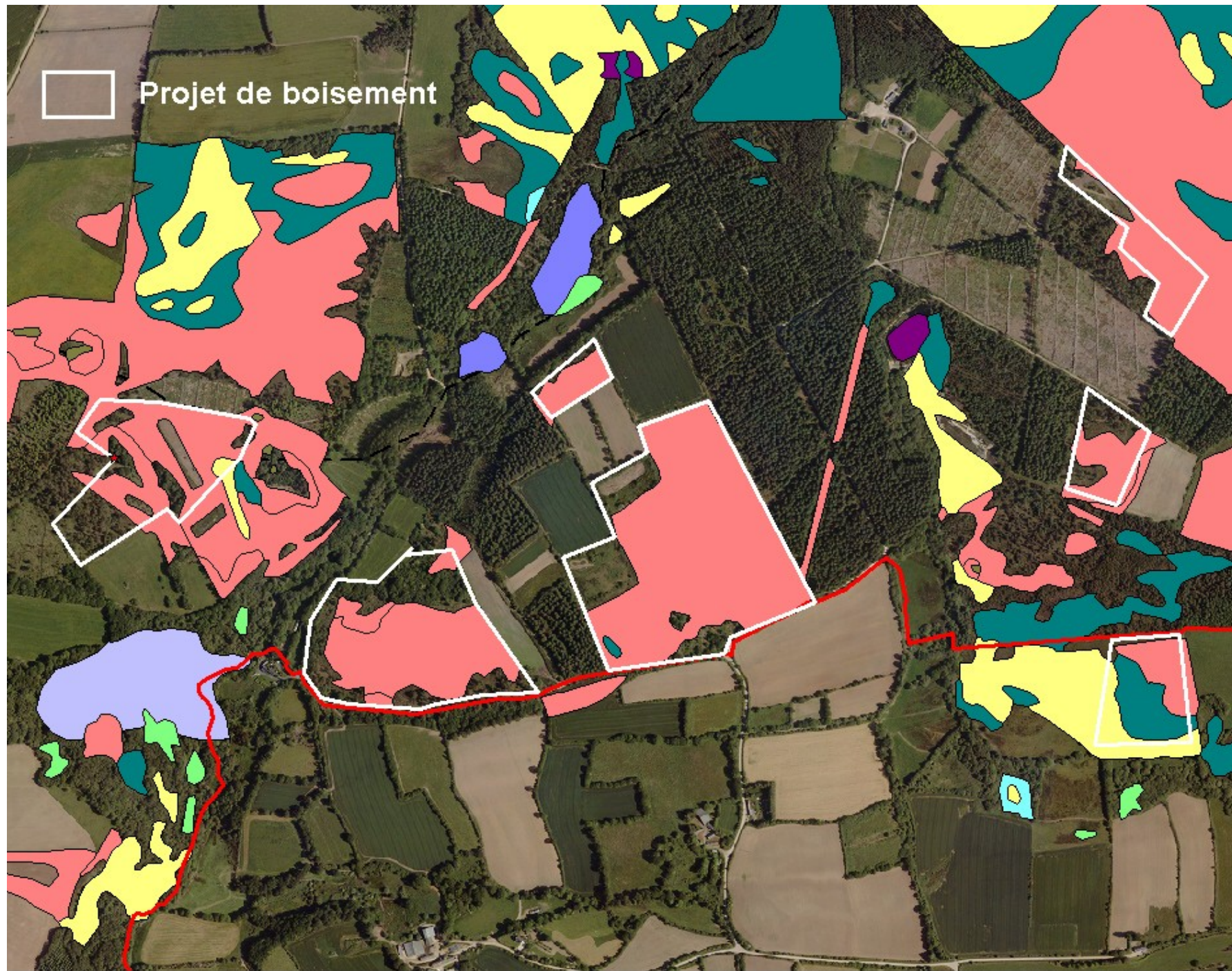
- Le service instructeur doit lui-même apprécier l'étude produite par le pétitionnaire.
- Pour les régimes d'encadrement permettant l'opposition: pas d'allongement de la procédure sauf en cas d'avis de la Commission Européenne.
- Pour les régimes déclaratifs sans possibilité d'opposition : substitution d'une procédure propre à Natura 2000 avec délai d'instruction de 2 mois. Possibilité d'AP prescriptions particulières, pris au titre des articles L414-4-VI et R414-24 du code de l'environnement. (ex: *décla. Tx en Sites inscrits, manifestations sportives...*)

Procédure d'instruction des EIN2000

Cas particulier : projet n'entrant dans aucune liste, mais dont l'incidence sur les espèces ou habitats pour la conservation desquels un site a été désigné est évidente :

EIN2000 à demander au titre du droit européen.

Jurisprudences locales récentes : ULM Taulé (06/05/2010), Manifestation nautique du Crouesty (29/04/2010), SPPL en 22 (23/06/2011 annulant AP de 2007), annulant une autorisation, un récépissé de déclaration ou un AP pour projets seulement prévus à la première liste préfectorale non encore signée (donc en application de la directive européenne Habitats).



Procédure d'instruction des EIN2000

« Il appartient au préfet d'organiser, en coordination avec le service déconcentré en charge de Natura 2000, le circuit administratif permettant de prononcer les avis sur les évaluations d'incidences. »

- Formations des services instructeurs avec proposition d'une méthodologie d'analyse des études produites, pour appropriation de la démarche.

- Outils: FSD, DOCOB, guides méthodologiques du MEEDDM, imprimés-types 29, cartographies d'habitats, site CARMEN de la DREAL ...

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/carto_hab_29.map

- Personnes ressources DDTM - DREAL

Formulaires d'évaluation simplifiée d'incidences Natura 2000

- Coupes forestières, défrichements, boisements
- Arasements de talus
- Electricité («*article 50* »)
- Manifestations sportives à terre, en mer (en cours)
- AOT pour mouillages individuels

Elaborations en lien avec DREAL, autres DDTM de la région et à la demande des services instructeurs: à poursuivre pour d'autres procédures.

Instruction des études d'évaluation d'incidences Natura 2000

- Principe d'instruction des études produites
- Procédure d'instruction: par qui? comment?
- Méthodologie d'analyse des études d'évaluation des incidences Natura 2000 produites

Instruction des EIN 2000

Proposition de méthodologie

- Quels sont les objectifs de conservation du site?
- Quelles menaces pèsent sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels les sites ont été désignés?
- Quels éléments du projet à évaluer peuvent avoir une incidence sur ces habitats ou espèces?
- Quelles sont les mesures proposées pour atténuer ces incidences?
- Y a t'il une incidence résiduelle sur le site?

Objectifs de conservation du site

- ZPS : préservation d'oiseaux (*Rade de Brest, Crozon...*)
- ZSC : préservation d'habitats et/ou espèces
 - ◆ Sites à dominante de landes et tourbières (*Monts d'Arrée, Elorn, Ménez-Hom...*)
 - ◆ Sites de rivières : loutre, saumon, grand Rhinolophe, habitats forestiers, habitats humides... (*Aulne, Elorn ...*)
 - ◆ Sites de dunes, lagunes, estran et mer... (*Crozon, Rade de Brest, Ouessant-Molène ...*)
 - ◆ Sites à dominante forestière (*Huelgoat, Cranou-Ménez-Meur...*)

Instruction des EIN 2000

Proposition de méthodologie

- Quels sont les objectifs de conservation du site?
- Quelles menaces pèsent sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels les sites ont été désignés?
- Quels éléments du projet à évaluer peuvent avoir une incidence sur ces habitats ou espèces?
- Quelles sont les mesures proposées pour atténuer ces incidences?
- Y a t'il une incidence résiduelle sur le site?

Contenu d'une EIN2000 :

Mesures d'atténuation et de suppression des incidences

Lorsque les 2 premières étapes ont caractérisé des effets significatifs, possibilité de propositions de :

- Déplacement du projet d'activité
- Réduction de son envergure
- Recherche de solutions alternatives
- ...

*Si, grâce à ces mesures, pas d'incidence : **fin de l'étude***

Menaces fréquemment identifiées

- Oiseaux : dérangement, destruction d'habitats d'espèces (*nidification, repos, nourrissage*)
- Landes et tourbières : destruction directe (*boisement, mise en culture, piétinement...*) ou indirecte (*drainage de la zone d'alimentation, épandage...*)
- Habitats forestiers : défrichement, reboisement avec modification d'essence...
- Dunes : piétinement, retournement...
- Espèces d'intérêt communautaire: destruction d'habitats directe (*gîtes, haies, libre circulation...*) ou indirecte (*mise en lumière, bruit, mise en suspension de matières dans l'eau...*)

Instruction des EIN 2000

Proposition de méthodologie

- Quels sont les objectifs de conservation du site?
- Quelles menaces pèsent sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels les sites ont été désignés?
- Quels éléments du projet à évaluer peuvent avoir une incidence sur ces habitats ou espèces?
- Quelles sont les mesures proposées pour atténuer ces incidences?
- Y a t'il une incidence résiduelle sur le site?

Éléments du projet susceptibles d'impacter le site

● Exemple 1 : IOTA sur un cours d'eau :

- ◆ Impact des travaux sur habitats ou espèces (*MES, dérangement faune, risque de pollution...*)
- ◆ Impact de l'aménagement (*libre circulation de la loutre sur les berges, des poissons dans l'eau, destruction d'espèce végétale...*)

● Exemple 2 : AOT mouillage (imprimé-type 29)

- ◆ Parking et cheminement (*landes, dunes...*)
- ◆ Zone d'entrepôt de l'annexe (*landes, dunes, végétation de haut de plage, dérangement avifaune...*)
- ◆ Emplacement du corps-mort (*herbier de zostères, maërl, dérangement avifaune...*)

Éléments du projet susceptibles d'impacter le site

● Exemple 3 : coupe forestière (imprimé-type 29)

- ◆ Impact des travaux sur habitats ou espèces
(dérangement faune, pistes de débardage, aires de stockage des bois, traversée de ruisseau...)
- ◆ Impact du reboisement sur habitats présents *(choix de l'essence...)*

Éléments du projet susceptibles d'impacter le site

Exemple 4 : manifestation sportive

- ◆ Parcours sportif (*piétinement de landes, dunes..., franchissement de cours d'eau sur ou en amont d'habitat, d'habitat d'espèce ou d'espèce végétale, dérangement de la faune...*)
- ◆ Aménagements: parking, stands, toilettes... (*destruction d'habitat, dérangement de la faune/ bruit, lumière...*)
- ◆ Logistique associée (voies d'accès, cheminements)

Production d'un guide méthodologique pour E.I.N2000 de ces manifestations sportives, et d'un imprimé-type

Manifestations nautiques : à compter de 2012, toutes de compétence DDTM, même dans la bande des 300m. Imprimé de déclaration comprend un volet EIN2000.

Exemple 5: plans d'épandage d'une ICPE

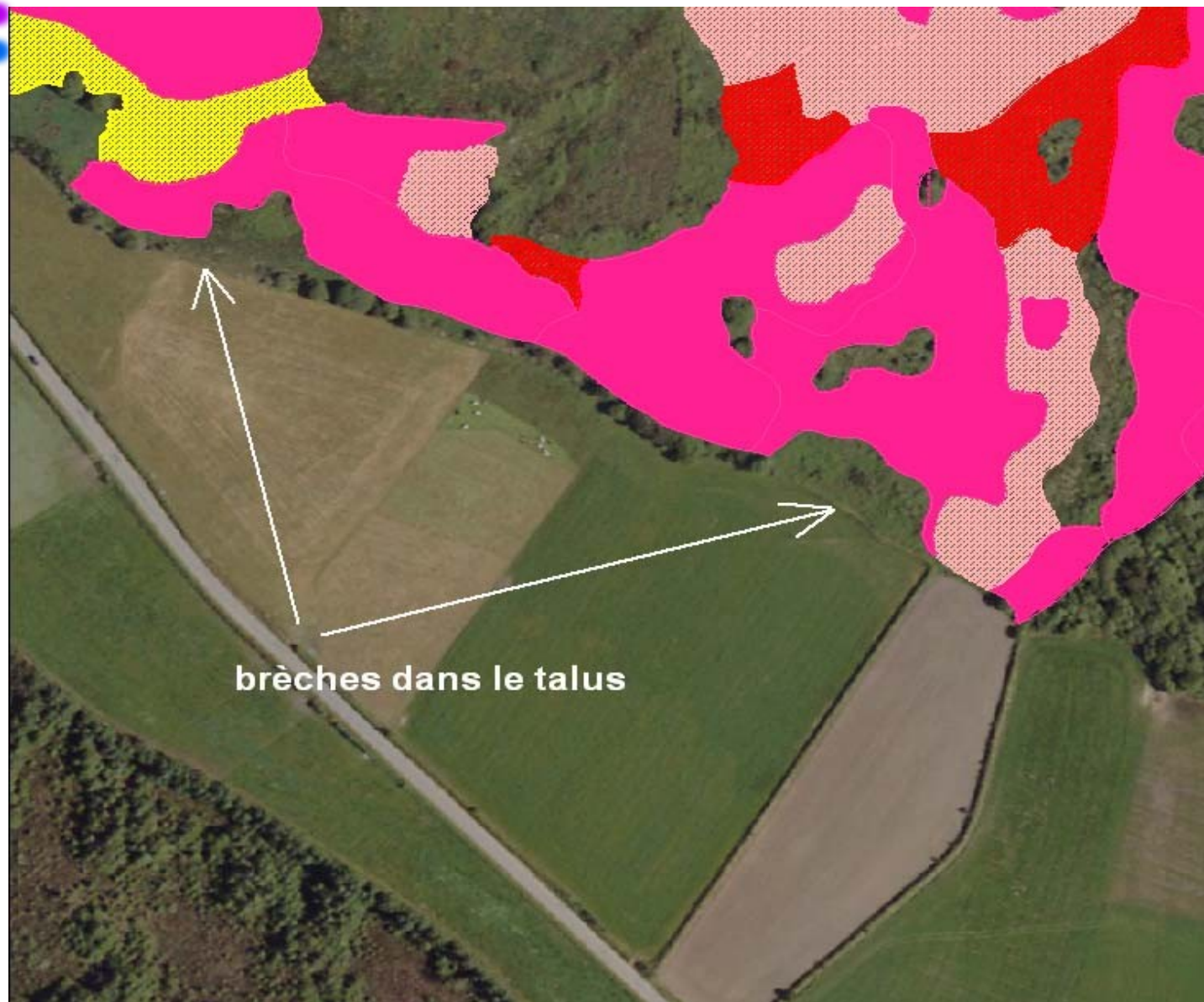
● Menaces de la pratique d'épandage sur habitats et espèces:

- ◆ Qualité de l'eau : objectif à atteindre, notamment, par l'équilibre de la fertilisation
- ◆ « Vulnérabilité » de certains habitats en cas de fuite des matières épandues (*landes, tourbières, mégaphorbiaies...*)

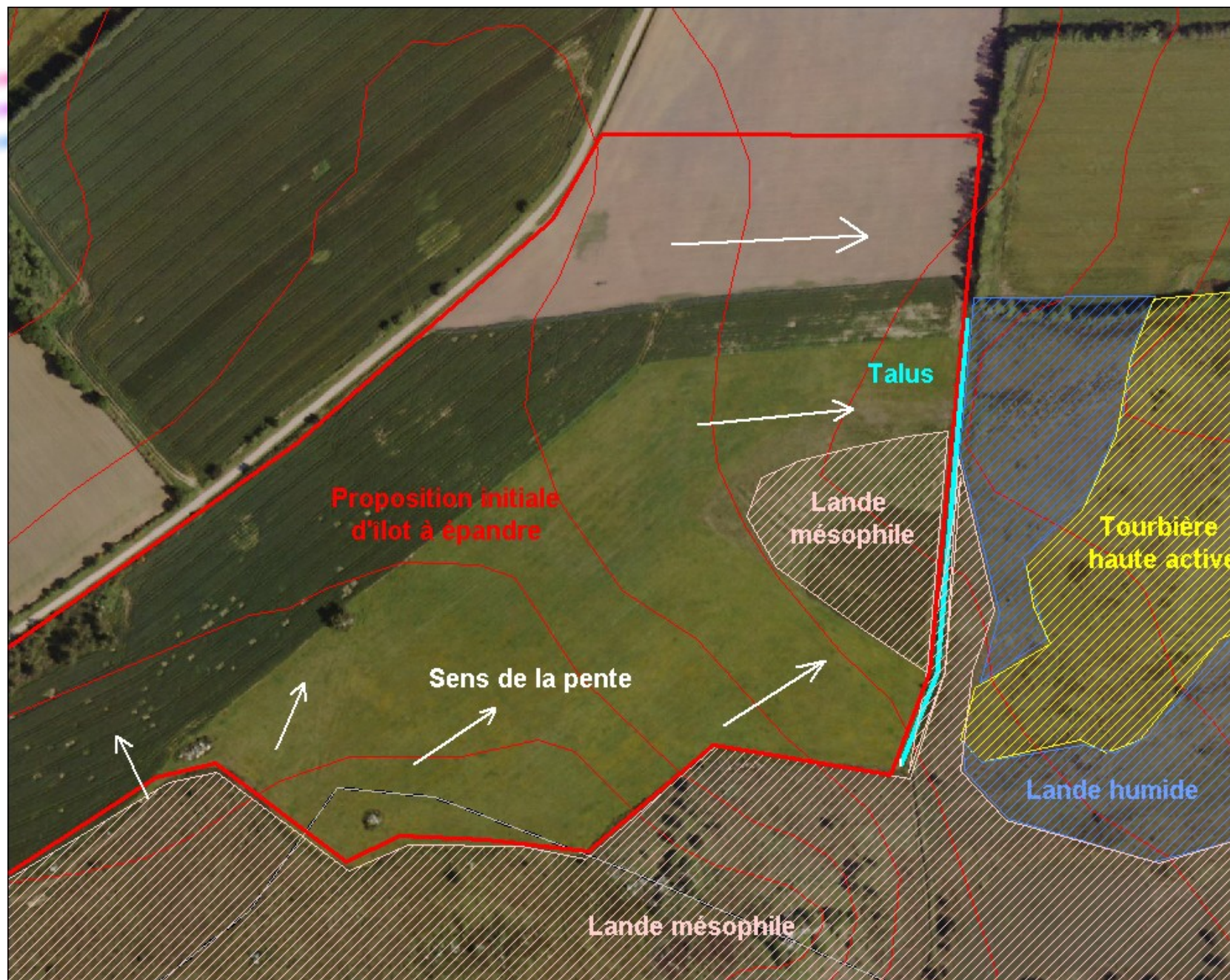
● Analyse des plans par superposition de la cartographie d'habitats et du parcellaire d'épandage

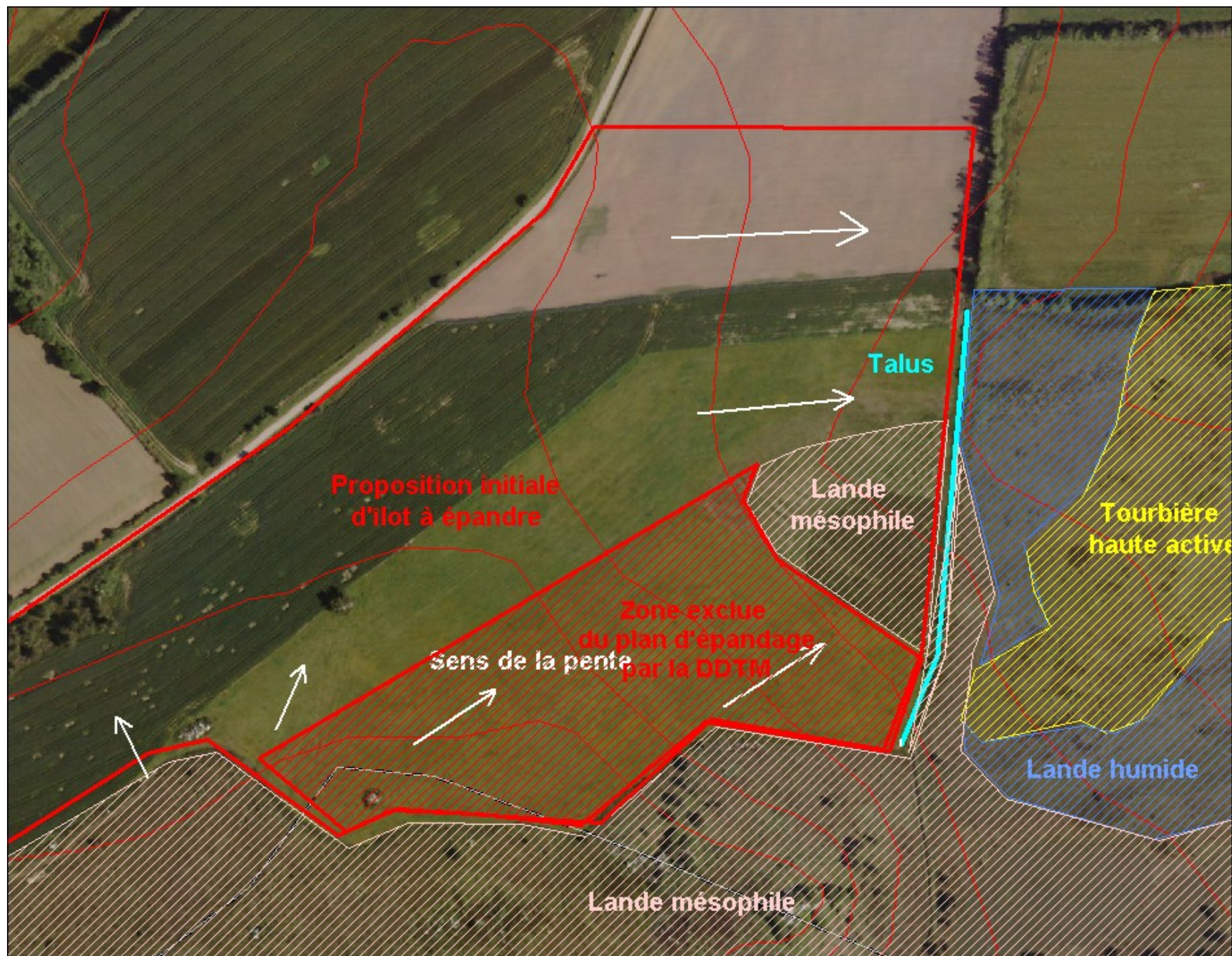
- ◆ Examen de présence d'habitat vulnérable dans la parcelle ou dans une parcelle contiguë située en contrebas.
- ◆ Selon la pente, et en l'absence d'obstacles à l'écoulement (chemin, talus), exclusion totale ou partielle de la parcelle du plan d'épandage proposé.

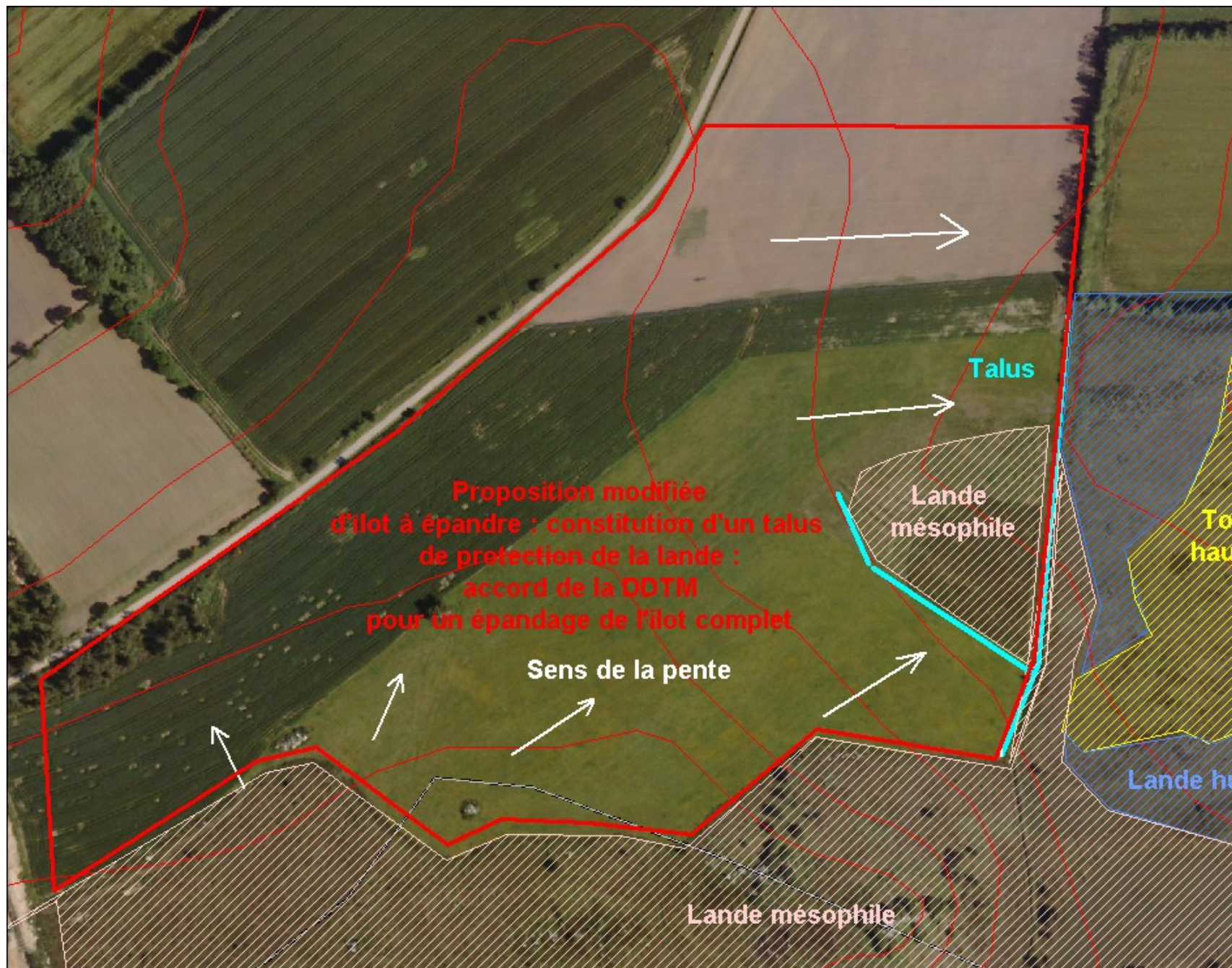
Exemple de plan d'épandage Site Natura 2000 Elorn













Évaluations d'incidences Natura 2000

Personnes ressources des services de l'Etat

DREAL (*Eric THOUVENOT – 02 99 33 44 47*)

DDTM :

- Service Eau et Biodiversité – Unité Nature et Forêt
sites terrestres et côtiers

(*Françoise BONTEMPS – 02 98 76 59 70*
Philippe CASTREC – 02 98 76 52 30)

- Délégation Mer et Littoral
sites côtiers et marins
(*Pascale GUEHENNEC – 02 98 76 51 46*)